



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 septembre 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, par laquelle le Conseil a décidé d'établir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution. Il porte sur les activités de la Mission et les faits nouveaux survenus au Kosovo (Serbie) entre le 1^{er} mai et le 14 août 2006.

II. Évaluation politique

2. Durant la période considérée, mon Envoyé spécial chargé de diriger le processus de définition du statut futur du Kosovo, Martti Ahtisaari, a continué de réunir des représentants de Belgrade et de Pristina pour des pourparlers directs. La MINUK a continué d'appuyer les efforts de mon Envoyé spécial qui s'est employé à encourager de meilleurs résultats dans l'application des normes. La première réunion de haut niveau s'est tenue à Vienne le 24 juillet. Le Président et le Premier Ministre de Serbie et le Président et le Premier Ministre du Kosovo dirigeaient leurs délégations respectives. Cette réunion a été utile car elle a permis aux parties de présenter leurs propositions sur le statut futur du Kosovo au niveau politique, même si toutes deux ont saisi cette occasion pour réaffirmer des positions divergentes, d'une part, une autonomie substantielle et, de l'autre, l'indépendance.

3. Trois nouvelles séries de pourparlers directs entre les parties sur la décentralisation des fonctions gouvernementales et administratives du Kosovo, (y compris la détermination des limites municipales) se sont tenues à Vienne les 4 et 5 mai, le 19 juillet et le 7 août. Les parties ont examiné les questions liées au patrimoine culturel et aux lieux religieux le 23 mai et le 18 juillet, les questions économiques le 31 mai et les droits des communautés le 8 août. Malgré une convergence de vues sur quelques points, les pourparlers ont montré que les vues des parties demeuraient très éloignées sur la plupart des questions.



Situation politique

4. Au cours de la période considérée, la situation politique au Kosovo a été dominée par le processus de détermination du statut futur et les problèmes politiques sous-jacents. L'aspect le plus important à ce sujet est la question de la gouvernance de la partie du territoire du Kosovo qui se trouve au nord de l'Ibar. Les discours et les actes des parties continuent de démontrer que cette question est extrêmement délicate et pose des défis redoutables pour une conclusion viable du processus de détermination du statut futur du Kosovo. Les approches concernant le nord du Kosovo devront être soigneusement coordonnées avec les acteurs internationaux concernés.

5. Les relations entre les Albanais et les Serbes du Kosovo demeurent empreintes d'appréhension, notamment dans le nord. En mai, il s'est produit plusieurs atteintes à la sécurité dont on a beaucoup parlé, qui ont touché les Serbes du Kosovo mais n'étaient pas nécessairement de nature interethnique. Ces incidents ont été dénoncés par plusieurs dirigeants serbes du Kosovo et les autorités serbes comme des attaques interethniques et, dans leur sillage, une manifestation de protestation a été organisée le 5 juin par environ 800 Serbes du Kosovo dans la localité de Zveçan. L'assemblée municipale de cette ville a ensuite déclaré que la situation en matière de sécurité dans la ville et ses environs exigeait l'adoption de mesures « extraordinaires », y compris la cessation de tout contact avec les Institutions provisoires d'administration autonome, éventuellement, le déploiement et la participation de la police serbe à des fins d'enquête. Le 12 juin, les membres de l'assemblée municipale de Zubin Potok ont confirmé qu'ils cesseraient également toute relation avec les Institutions provisoires; prendraient des mesures en vue de se protéger; et suspendraient la coopération avec le Service de police du Kosovo (SPK) dans le secteur. Le 13 juin, l'assemblée municipale de Leposavic a suivi leur exemple. Le 17 juillet, les présidents des assemblées municipales des trois localités du nord et le Coordonnateur régional du Centre de coordination pour le Kosovo et pour le nord du Kosovo ont demandé le retrait des membres albanais de la division de la police des frontières du Service de police du Kosovo (SPK) dans le nord de la province. Tout en rejetant tout contact avec les Institutions provisoires, ces localités ont maintenu leur coopération avec la MINUK.

6. La Mission et la Force de paix du Kosovo (KFOR) ont répondu en renforçant la présence de sécurité par le déploiement d'officiers de police internationaux et du Kosovo supplémentaires. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial ont établi des contacts avec les autorités de Belgrade, de Pristina et du nord du Kosovo, afin d'examiner la situation; la MINUK s'est efforcée d'améliorer le courant d'informations vers les résidents locaux. Le 4 août, le Groupe de contact a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de partition du Kosovo et demandé à Belgrade, à Pristina et aux résidents du Kosovo de prendre des mesures afin de faire en sorte que le Kosovo du nord demeure une région stable où les droits de tous sont respectés. Il a également indiqué que la communauté internationale s'engagerait davantage dans le nord du Kosovo avant et après la détermination du statut futur.

7. Les partis membres de la coalition au pouvoir, la Ligue démocratique du Kosovo et l'Alliance pour l'avenir du Kosovo, ont continué à coopérer sous la direction du Premier Ministre du Kosovo, Agim Çeku. Le 28 juin, après les 100 premiers jours suivant sa prise de fonctions, le Premier Ministre a confirmé qu'il était satisfait des résultats de son gouvernement.

8. Le fonctionnement de l'Assemblée du Kosovo a continué de s'améliorer, les réunions ont été plus régulières, la transparence s'est accrue et les débats précédant l'adoption des lois ont été plus nombreux. Si des divergences de vues subsistent entre la coalition au pouvoir et les partis d'opposition albanais, lesquelles ont entravé l'activité de l'Assemblée à diverses reprises, les deux parties demeuraient unanimes quant à l'issue du processus politique en cours. Les partis albanais ont continué à participer aux travaux de l'équipe de négociation du Kosovo. Leur concentration sur le processus de détermination du statut futur aurait dû conduire les dirigeants albanais du Kosovo à multiplier les contacts de haut niveau avec les communautés minoritaires, mais en fait, ces efforts de communication ont diminué au cours de la précédente période à l'examen. Des membres des communautés non serbes ont participé aux pourparlers sur l'avenir statutaire en tant que membres de la délégation de Pristina.

9. La représentation des Serbes du Kosovo dans les structures décisionnelles du Kosovo demeure marginale, notamment au niveau central, et leur absence d'engagement dans la vie politique et institutionnelle reste un obstacle à l'application de certaines normes. Les Serbes du nord du Kosovo ont continué à participer aux pourparlers sur l'avenir statutaire en tant que membres de la délégation de Belgrade. La plupart des municipalités ont renforcé leurs contacts avec les communautés minoritaires et répondu davantage à leurs attentes, bien que la représentation des Serbes du Kosovo dans les organes municipaux ou les entités établies pour protéger les droits et les intérêts des communautés ait peu augmenté. Toutefois, le Parti démocratique serbe du Kosovo-Metohija a continué de participer au gouvernement, occupant le Ministère des communautés et des retours. Certains dirigeants serbes du Kosovo ont maintenu des contacts informels avec des représentants des Institutions provisoires.

10. Il est à déplorer que Belgrade n'ait pas modifié sa position et continue de décourager les Serbes du Kosovo de participer aux travaux des instances dirigeantes du Kosovo et qu'il n'ait toujours pas répondu aux demandes qui lui étaient faites de restituer les registres cadastraux du Kosovo. En réponse à la directive de mars du Centre de coordination (voir S/2006/361, par. 9), la plupart des employés serbes du Kosovo ont choisi d'émarger au budget des structures parallèles financées par Belgrade et non à celui des Institutions provisoires. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial ont continué de s'efforcer de modifier ces positions.

11. À l'issue de consultations avec les principaux acteurs politiques au Kosovo, le 16 juin, mon Représentant spécial a décidé de reporter les élections municipales du Kosovo prévues en 2006 pour une période maximum de 12 mois, afin de maintenir l'attention sur le processus relatif à l'avenir statutaire. Les élections municipales se tiendront dans un délai de trois à six mois suivant la date à laquelle le Conseil de sécurité aura adopté une décision déterminant le statut futur du Kosovo.

Normes

12. Une évaluation technique détaillée de l'application des normes pour la période du 1^{er} mai au 14 août, établie par mon Représentant spécial, figure à l'annexe I du présent rapport. Le processus politique en cours a eu un effet notable sur l'engagement des autorités du Kosovo concernant l'application des normes et ses résultats. Les Institutions provisoires se sont également montrées plus disposées à assumer la responsabilité des préoccupations des communautés minoritaires et de

l'amélioration de la gouvernance, en vue d'accroître la crédibilité de Pristina dans les négociations sur l'avenir statutaire.

13. L'application des normes était centrée sur les 13 objectifs prioritaires identifiés par le Groupe de contact en juin, lesquels portent principalement sur les questions relatives aux communautés. Le Premier Ministre a désigné les organismes chefs de file responsables pour chaque domaine et annoncé que la réalisation de progrès dans chacun d'eux était la préoccupation dominante du Gouvernement. À ce jour, 5 des 13 objectifs désignés auraient été mis en œuvre. La réalisation des objectifs restants devrait être menée à bien dans les délais spécifiés.

14. Le Gouvernement du Kosovo a récemment adopté un plan d'action pour un partenariat européen, qui ancre les valeurs et principes inscrits dans les normes dans le processus d'intégration européenne, et remplace ainsi le Plan d'application des normes pour le Kosovo (voir S/2006/45, par. 9 et S/2006/361, par. 6).

Situation sur le plan de la sécurité

15. La situation sur le plan de la sécurité est généralement demeurée stable, bien que précaire, et n'a pas été affectée par le processus en cours sur le statut futur. Le nombre d'incidents interethniques confirmés est resté faible, bien que leur impact ait continué d'être important. Un certain nombre d'infractions graves ont été commises pendant la période à l'examen. Toutefois, la MINUK estime que ces incidents n'ont pas accru l'insécurité générale. Le Premier Ministre, Vojislav Kostunica, s'est rendu au Kosovo le 28 juin; à l'exception de deux manifestations et de l'arrestation de plus de 100 manifestants, la visite s'est déroulée sans incident.

16. En étroite coordination avec la KFOR, la police de la MINUK et le SPK ont pris des mesures afin de renforcer la sécurité dans tout le Kosovo, une attention particulière étant accordée au nord, comme indiqué plus haut, et lancé des programmes visant à renforcer les relations entre la police et les communautés minoritaires. Les contrôles aux frontières, notamment les services des douanes, ont été renforcés par le déploiement d'agents internationaux. L'effectif de la police de la MINUK demeurera à environ 2 060 membres, bien que son rôle, tout en conservant l'autorité générale dans ce domaine, et sans préjudice de la résolution 1244 (1999), évolue de plus en plus vers l'encadrement et la supervision du SPK, à mesure que ce service assume des fonctions opérationnelles supplémentaires.

17. À l'issue de l'examen intérimaire du transfert de compétences et de la promulgation subséquente d'un règlement de la MINUK transférant de nouvelles compétences au Ministère de l'intérieur du Kosovo, ce dernier a continué de faire des progrès généralement satisfaisants vers le plein établissement. La plupart des directeurs et chefs de section, de même que le Secrétaire permanent, ont été nommés, bien qu'avec un retard considérable, suivant des procédures de sélection au mérite et transparentes, conformément au droit applicable. Les donateurs ont également lancé des programmes d'assistance technique à l'appui du nouveau Ministère en vue du renforcement des capacités législatives, stratégiques et décisionnelles. Le Ministère a joué un rôle actif et positif dans la mise au point du mandat des conseils municipaux pour la sécurité communautaire et des conseils locaux pour la sécurité publique qui joueront un rôle clef en veillant à ce que la sécurité des communautés locales, en particulier des communautés minoritaires, soit assurée de manière adéquate et transparente par la police. Par ailleurs, l'Inspecteur principal et les inspecteurs de l'Inspectorat de la police du Kosovo ont été recrutés

(à nouveau à la suite d'une procédure transparente, fondée sur le mérite) et ont commencé leur formation.

18. Dans le secteur judiciaire, des compétences supplémentaires ont été transférées au Ministère de la justice du Kosovo, mais la MINUK a conservé l'autorité générale dans ce domaine. Le Ministère a étendu ses responsabilités au contrôle exécutif des services correctionnels, à l'exception du centre de détention de Dubrava, qui, dans les situations d'urgence, demeure placé sous l'autorité de la MINUK. Il a également apporté son soutien au laboratoire de criminalistique du SPK et à un projet de renforcement des capacités pour les procureurs locaux travaillant avec leurs contreparties internationales sur des affaires criminelles importantes et sensibles. Aucun progrès important n'a été accompli en ce qui concerne l'examen des affaires liées aux violences de mars 2004 et l'engagement de poursuites à ce sujet. Le Conseil judiciaire du Kosovo a proposé 12 candidats minoritaires pour des postes, candidatures qui ont été transmises à mon Représentant spécial et à l'Assemblée du Kosovo, pour approbation.

Décentralisation

19. Si, auparavant, le processus de décentralisation était établi à Pristina, les discussions portent maintenant sur le processus relatif à l'avenir statutaire. La MINUK continue toutefois de fournir des conseils d'expert et un appui au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo sur la réforme de l'administration locale. La Mission a assuré la liaison avec les parties locales intéressées et évalué les propositions relatives à la détermination des nouvelles limites municipales et au transfert de compétences des institutions centrales vers les nouvelles unités municipales proposées, établies par les Institutions provisoires, le Gouvernement serbe, la Liste serbe pour le Kosovo-Metohija et le Bureau de l'Envoyé spécial.

20. Malgré des progrès initiaux, la mise en place des trois unités municipales pilotes – deux dans les zones albanaises et une dans une zone du Kosovo à majorité turque – s'est heurtée à des difficultés en raison du manque de capacité dans les unités elles-mêmes et dans les municipalités dont elles sont issues. Néanmoins, les efforts se sont poursuivis afin de mettre au point des accords sur l'attribution des compétences dans des domaines clés comme la fiscalité, les documents d'état civil, l'éducation et la santé. Les deux unités municipales pilotes à majorité serbe prévues n'ont pas été mises en place comme prévu (voir S/2006/45, par. 10).

Patrimoine culturel et religieux

21. Pendant la période à l'examen, on a signalé une augmentation notable des actes de vandalisme contre des églises orthodoxes serbes. En réponse, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo a désigné un coordonnateur afin d'assurer la liaison avec le SPK pour faciliter la notification de tout acte criminel perpétré contre des sites importants du patrimoine culturel ou religieux. À la mi-juillet, la police du Kosovo a élaboré des plans opérationnels afin de renforcer la sécurité sur ces sites, en particulier dans les églises orthodoxes serbes en cours de restauration. Malgré certains faits initiaux positifs, l'Assemblée du Kosovo a inclus en fin de compte deux passages clés dans la loi sur le patrimoine culturel, l'un demandant des lois supplémentaires pour définir le statut des communautés religieuses et l'autre garantissant que le contenu de la loi sera par la suite harmonisé

en fonction de l'issue des pourparlers sur le statut futur, après l'intervention de mon Envoyé spécial.

22. La reconstruction des églises orthodoxes serbes endommagées ou détruites pendant les violences de mars 2004 a progressé. La Commission chargée de la reconstruction, présidée par le Conseil de l'Europe, a tenu sa première réunion officielle cette année les 17 et 18 mai et mis au point son programme de projet pour 2006. En juin, des appels d'offres ont été lancés pour les premières interventions importantes sur trois sites, pour lesquelles les travaux ont commencé en août. Quatre autres projets de reconstruction doivent aussi commencer en août. L'appui de la communauté internationale des donateurs demeure un aspect essentiel de la reconstruction. Un mémorandum d'accord général avec l'UNESCO, qui facilitera l'exécution de projets financés grâce au versement d'un montant de 10 millions de dollars au titre des contributions annoncées, est en cours d'élaboration.

Retours

23. On notera avec satisfaction la signature du Protocole sur les retours volontaires et durables à Pristina le 6 juin par mon Représentant spécial et les représentants de Belgrade et de Pristina sur le Groupe de travail chargé des retours. Il prévoit l'instauration d'une coopération opérationnelle et technique entre Belgrade et Pristina visant à améliorer les conditions des personnes déplacées au Kosovo et à faciliter leur retour. Il a eu un impact immédiat; plus de 70 familles ont accepté de retourner dans un village à majorité serbe. Tout en demeurant stable, le nombre des retours minoritaires au Kosovo n'est pas satisfaisant, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estimant que seulement 770 membres de communautés minoritaires sont rentrés entre janvier et juin 2006. Les personnes déplacées continuent d'invoquer des facteurs économiques et sécuritaires comme raisons principales de leur hésitation à rentrer, de même que l'incertitude au sujet du statut futur.

24. À la fin de juin, la MINUK et les Institutions provisoires ont décidé d'allouer les fonds restants pour financer les retours des Roms et des Serbes du Kosovo. Toutefois, le déficit de financement, d'un montant de 20 millions d'euros, affecte 14 projets de retour approuvés. Il est à espérer que l'Office kosovar de la propriété immobilière, récemment établi, qui est chargé du règlement des revendications relatives à des biens privés, y compris des terres agricoles et des biens commerciaux, contribuera à surmonter un obstacle majeur aux retours.

25. La coopération sur les retours entre les Institutions provisoires et le Centre de coordination s'est poursuivie au niveau local, notamment sur les questions d'ordre humanitaire. Par exemple, les Institutions provisoires ont versé un montant supplémentaire de 500 000 euros pour achever un projet de retour à Istok financé par le Centre.

Dialogue

26. Les groupes de travail créés en vue du dialogue direct sur les questions techniques entre Pristina et Belgrade ont avancé lentement pendant la période à l'examen. Dans l'ensemble, aucun progrès important n'a été accompli et seuls des gains limités sont escomptés, compte tenu du fait que l'attention est concentrée sur le processus de détermination du statut futur. Néanmoins, la MINUK poursuit le dialogue dans ces instances. Certains progrès ont été faits en ce qui concerne les

retours et les disparus et, le 1^{er} août, les coordonnateurs culturels de Belgrade et Pristina ont signé un projet de mandat pour les groupes de travail concernant notamment la restitution de documents et d'artefacts et les questions archéologiques. À la conférence du Conseil des ministres de la culture des pays d'Europe du Sud-Est, tenue en juin, les Ministres de la culture de Serbie et du Kosovo ont poursuivi leurs réunions bilatérales sur la coopération.

Coopération régionale

27. La coopération régionale a continué de s'améliorer pendant la période considérée. La MINUK, ayant des dirigeants des Institutions provisoires dans la plupart de ses délégations, a participé à des initiatives régionales, notamment celles lancées sous les auspices du Pacte de stabilité et du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est. Le 30 mai, la MINUK a conduit une délégation à la réunion régionale du Pacte de stabilité à Belgrade, où les pays d'Europe du Sud-Est ont mis au point un cadre de coopération régionale qui assumera progressivement les responsabilités du Pacte de stabilité. Les négociations se sont poursuivies avec les voisins régionaux dans le secteur économique, y compris sur l'Accord d'Athènes sur l'énergie et l'Accord de libre-échange centre-européen. Le 9 juin, la MINUK a signé, au nom du Kosovo, l'Accord multilatéral visant à établir une zone européenne commune d'aviation.

Arrangements internationaux futurs et transition

28. Sous la direction de mon Représentant spécial, les préparatifs se sont poursuivis en vue de l'application d'un règlement politique final, y compris la planification de la transition et de l'établissement d'une éventuelle présence internationale civile au Kosovo (voir S/2006/361, par. 21). Le Comité directeur a continué de se réunir à Vienne, sous la présidence de mon Représentant spécial, et le comité directeur local à Pristina. Le 6 juin, l'Union européenne a déployé une équipe de planification à Pristina, afin de préparer une opération éventuelle dans les domaines de la police et de la justice. Le cadre initial d'un futur bureau international pour la police civile a également été mis en place afin de commencer la planification opérationnelle en vue d'une présence éventuelle.

III. Observations

29. Je me félicite que le processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo se déroule avec la participation active des deux parties à un haut niveau. Je déplore toutefois que les positions des délégations serbe et du Kosovo présentent peu de points communs car elles demeurent attachées aux concepts d'« autonomie substantielle » et d'« indépendance totale », respectivement, laissant pour la négociation un espace minimal. Les intérêts des deux parties seraient mieux défendus si elles faisaient preuve de plus de souplesse dans leurs positions. Je leur lance à nouveau un appel afin qu'elles engagent ces pourparlers dans un esprit de compromis. Il leur incombe de trouver un terrain d'entente et une solution durable, acceptable pour chacune d'elles, bien que l'appui de la communauté internationale demeure essentiel pour assurer des progrès.

30. Quelle que soit l'issue des pourparlers, un règlement politique n'éliminera pas les nombreuses difficultés auxquelles le Kosovo sera confronté pendant un certain

temps. J'apprécie l'importance que le Premier Ministre et son gouvernement attachaient à la mise en œuvre des normes et leur demande de poursuivre leurs efforts. L'application des critères prioritaires est essentielle pour instaurer un Kosovo multiethnique, mais il ne faut pas perdre de vue le fait que toutes les normes sont importantes pour l'avenir du Kosovo. Je demande aux dirigeants du Kosovo de poursuivre les progrès en ce qui concerne les autres normes également.

31. Il demeure également important que les Serbes du Kosovo participent aux activités des institutions du Kosovo. L'absence de représentation est préjudiciable à la population serbe du Kosovo, la privant de la possibilité de créer des conditions optimales pour l'avenir de la communauté. Comme dans mon rapport précédent, j'exhorte les autorités de Belgrade d'éliminer tous les obstacles entravant la participation des Serbes du Kosovo à ses institutions. Je souligne également qu'en cette période délicate, les dirigeants du Kosovo doivent s'efforcer plus activement d'établir des liens avec toutes les communautés et ne pas s'abstenir de cette démarche afin de se concentrer sur leurs objectifs politiques ultimes. Il est temps de rassurer toutes les communautés en leur faisant comprendre qu'elles ont une place au Kosovo à l'avenir, quel que soit son statut.

32. Bien que la situation soit généralement stable sur le plan de la sécurité, je demeure préoccupé par les violents incidents visant des personnes ou des sites religieux, que je condamne avec la plus grande fermeté, notamment ceux de caractère interethnique. Les auteurs de ces agissements doivent être poursuivis en justice sans délai.

33. Je suis également préoccupé par le fait que les municipalités du nord ont cessé toute relation avec les Institutions provisoires et qu'elles demandent la mise en place de mécanismes de sécurité indépendants. Je demande instamment à toutes les parties concernées de cesser de lancer des accusations provocatrices et de rechercher un règlement constructif de ces questions.

34. Je me félicite des activités menées récemment par l'Union européenne sur le terrain, qui, avec les efforts tout aussi utiles de nos autres organisations partenaires, faciliteront une transition cohérente à l'issue d'une détermination de l'avenir statutaire du Kosovo.

35. J'exprime ma gratitude à mon ancien Représentant spécial, Søren Jessen-Petersen, et souhaite la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial, Joachim Rucker, dont la détermination et la capacité éprouvées constitueront un atout pour la Mission dans la prochaine phase critique. J'exprime également ma gratitude au personnel de la MINUK pour le dévouement et la persévérance dont il n'a cessé de faire preuve dans l'accomplissement de ses tâches redoutables, souvent dans des conditions difficiles. J'exprime mes remerciements à la KFOR, à nos partenaires au sein de la MINUK – l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et autres organisations, contributeurs et donateurs pour leur engagement et leur soutien inappréciable.

Annexe I

Évaluation technique des progrès accomplis dans l'application des normes relatives au Kosovo

**Établie par le Représentant spécial du Secrétaire général
pour le Kosovo, 14 août 2006**

Introduction

1. L'impulsion nouvelle donnée à l'application des normes s'est poursuivie et l'accent a été mis sur 13 priorités définies par le Groupe de contact, la plupart concernant les minorités. Cinq de ces 13 points ont d'ores et déjà été mis en œuvre. Le Gouvernement a fait savoir par ailleurs que quatre autres mesures seraient prises avant le 31 août.

Fonctionnement des institutions démocratiques

2. L'Assemblée a adopté en juin un vaste plan de réforme, qui a permis de tenir des sessions plénières plus régulières et plus fréquentes, d'améliorer la planification prévisionnelle, d'accroître la transparence et la coordination avec la Présidence, les présidents des commissions et les chefs des groupes parlementaires.

3. La révision du Règlement intérieur a considérablement amélioré les rapports entre l'Assemblée et le Gouvernement. Chaque session plénière prévoit désormais une séance des questions au Gouvernement, que posent les députés. Lors d'une session plénière de trois jours en juillet, l'Assemblée a tenu des débats approfondis sur les 100 premières journées de travaux du Gouvernement.

4. Pendant la période considérée, l'Assemblée a adopté 10 lois et en a approuvé 7 autres en première lecture.

5. Le 27 juillet, l'Assemblée a voté la loi sur les langues (une priorité du Groupe de contact), qui prévoit la pleine égalité de l'albanais et du serbe en tant que langues officielles du Kosovo. Toutefois, un amendement proposé par le Gouvernement pour faire du turc une langue officielle de la municipalité de Prizren a été rejeté par l'Assemblée, ce qui a amené le chef du Parti démocrate turc du Kosovo (KDTP) à contester ce texte. Le 3 août, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée et le chef du KDTP ont décidé de présenter à nouveau l'amendement à l'Assemblée.

6. Le Gouvernement a retenu les services de 15 nouveaux traducteurs pour renforcer les effectifs des services linguistiques centraux (une priorité du Groupe de contact). Les efforts visant à recruter des traducteurs supplémentaires dont les municipalités ont besoin sont limités par des contraintes budgétaires. Vingt-deux des 30 municipalités sont désormais équipées pour l'interprétation simultanée. Vingt-cinq municipalités respectent pleinement ou partiellement les règles relatives aux langues en ce qui concerne les panneaux de signalisation routière; 24 les respectent pleinement ou partiellement en ce qui concerne la signalétique des bâtiments municipaux. L'Institut d'administration publique du Kosovo a lancé un programme de formation professionnelle à l'intention des traducteurs dont 60 fonctionnaires municipaux ont bénéficié en juin.

7. Les mécanismes de contrôle du respect des règles relatives aux langues (une priorité du Groupe de contact) n'ont pas été renforcés pendant la période considérée. Les institutions provisoires ont présenté en février 2006 leur dernier rapport sur les statistiques relatives à la traduction.

8. Le Ministère de l'administration locale et le Ministère des services publics ont fait un premier effort pour collecter les instructions administratives et, au besoin, les faire traduire en serbe et les distribuer aux municipalités (une priorité du Groupe de contact). Cependant, les dossiers recueillis ne contiennent pas la totalité des instructions administratives, et bon nombre des documents qui étaient en albanais n'existent toujours pas en serbe. Aucun document n'a encore été collecté par le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, le Ministère des communautés et des retours et le Ministère de la justice.

9. Le Gouvernement a approuvé le 17 mai un code de conduite à l'intention des fonctionnaires.

10. La Commission des nominations aux postes de haut niveau a pris des décisions concernant la nomination de quatre secrétaires permanents et le recrutement d'un président-directeur général pour un organisme. Le Règlement intérieur qui a été établi récemment pour la Commission a amélioré son fonctionnement.

11. Plus de 3 250 enseignants, agents sanitaires et administratifs serbes du Kosovo ont renoncé à émarger au budget des Institutions provisoires, y étant contraints par les autorités de Belgrade, sous peine de perdre les traitements et pensions qu'elles leur versent. Cela a affaibli les relations entre les Serbes du Kosovo et les institutions locales tout en renforçant les structures parallèles.

12. Le Gouvernement a mis en fiducie les traitements des Serbes du Kosovo qui ont cessé d'émarger au budget des Institutions provisoires, reconnaissant de ce fait qu'ils continuent à s'acquitter de leurs fonctions et, partant, à remplir une mission de service public. En outre, le Ministère des services publics a organisé une série de cinq réunions publiques directes dans cinq municipalités pour encourager les communautés minoritaires à collaborer avec les Institutions provisoires et inviter les fonctionnaires ayant renoncé à émarger au budget de ces institutions à percevoir leur traitement.

13. Le 3 mai, le Gouvernement a approuvé une stratégie à long terme, élaborée par le Bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes, visant à accroître le nombre de femmes au sein des Institutions provisoires et y améliorer leur statut.

14. Le 1^{er} juin, le Gouvernement a commencé à publier en cinq langues le Journal officiel des Institutions provisoires, aussi bien sur papier que sur le site Web du Gouvernement. Cependant, le texte du premier volume n'a pas été publié conformément au Règlement 2005/25 de la MINUK; il doit être corrigé et publié à nouveau.

15. En juillet, le Gouvernement a distribué les premières aides financières au titre de son Fonds pour les médias des communautés minoritaires (une priorité du Groupe de contact) à 11 bénéficiaires (quatre Serbes du Kosovo, deux Bosniaques, un Turc, deux personnes d'origine pluriethnique ainsi que deux organes d'information représentant des groupes vulnérables).

16. Pour ce qui est d'étendre à 90 % de la population (contre 75 % à l'heure actuelle) la portée du signal de télévision de Radiotélévision Kosovo, conformément à la loi, aucun progrès n'a été accompli. L'application de la loi exigera un effort financier important, de l'ordre de 1 à 2 millions d'euros, selon les estimations.

17. L'Assemblée a achevé la création du Conseil de la Commission indépendante des médias en nommant le cinquième membre local le 28 juillet (une priorité du Groupe de contact).

**Fonctionnement des institutions démocratiques :
les difficultés à surmonter**

18. Il reste beaucoup à faire pour mieux faire respecter la réglementation relative aux langues officielles. L'adoption finale de la loi sur les langues sera utile à cet égard, tout comme la création de la Commission linguistique, prévue dans les textes. Il faudra toutefois en accroître les moyens matériels et financiers pour mieux contrôler le respect de la loi, lorsqu'elle aura été promulguée et en assurer l'application intégrale.

19. Le Bureau du Journal officiel a besoin de moyens matériels et financiers accrus pour s'acquitter de toutes ses obligations, notamment l'élaboration d'un plan à moyen terme afin de publier plus de 100 lois promulguées depuis 2002.

20. Le Conseil de la Commission indépendante des médias doit nommer son directeur général, conformément à la procédure précisée dans la loi.

État de droit

21. Le transfert de compétences supplémentaires au Ministère de la justice et au Ministère de l'intérieur s'est déroulé sans heurt. La représentation des minorités s'élève à 10 % au Ministère de l'intérieur et à 14,6 % au Ministère de la justice. Les deux ministères ont des secrétaires permanents nommés par la Commission des nominations aux postes de haut niveau.

22. Des compétences supplémentaires ont été transférées au Service de police du Kosovo (SPK), notamment aux postes de la police des frontières et à la Direction de la prévention de la délinquance. Le 20 juillet, le poste frontière de Vërmicë/Vrbnica a été le premier à être confié au SPK et six autres ont suivi.

23. Le SPK et l'administration pénitentiaire du Kosovo sont restés pluriethniques, les minorités représentant 16,01 % des effectifs de la police (en légère augmentation par rapport à la dernière période considérée) et 14,52 % au sein de l'administration pénitentiaire.

24. Les taux de criminalité apparente sont restés légèrement comparables entre les diverses communautés.

25. Une procédure détaillée de contrôle des membres de la magistrature est en cours d'élaboration.

26. Peu de progrès ont été réalisés dans les enquêtes et poursuites se rapportant aux émeutes de mars 2004 (une priorité du Groupe de contact). Les tribunaux locaux connaissent des affaires concernant 513 personnes : 423 ont été condamnées, 8 acquittées, 19 ont bénéficié d'un non-lieu, tandis que 63 sont en instance de procès. Les procureurs internationaux ont instruit les affaires les plus graves, 56 à l'origine mais 11 procédures sont mort-nées faute de preuves : 13 ont abouti à des condamnations (à l'encontre de 26 prévenus), 1 à un acquittement, 14 à un abandon des poursuites ou à un non-lieu faute de preuves, et 6 ont été confiées à des procureurs locaux, tandis que 11 sont en instance. Une liste prioritaire des affaires donnant lieu à enquête et à instruction judiciaire a été établie conjointement par la

police et le Ministère de la justice. Le SPK a confié à des enquêteurs toutes les affaires décrétées prioritaires.

27. Il faut savoir que 9,6 % des juges et 8,1 % des procureurs sont issus de communautés minoritaires. À la suite d'une campagne de recrutement visant les minorités sous-représentées, le Conseil judiciaire du Kosovo a recommandé 22 candidats à la magistrature, dont 12 issus de minorités ethniques.

28. Onze bureaux de liaison judiciaire ont été créés et fonctionnent (une priorité du Groupe de contact). Les deux derniers en date, à Osojan/Osojane (Istog/Istok) et Bablak/Babljak (Ferizaj/Uroševac), ont été inaugurés le 7 juillet en présence du Ministre de la justice. Le calendrier des audiences est en cours d'établissement.

29. Le nombre des affaires en attente dans les tribunaux civils a augmenté de 2,4 % au cours de la période considérée, passant à 45 053.

30. Le 17 juillet, l'Assemblée a nommé le directeur de l'Agence de lutte contre la corruption (une priorité du Groupe de contact). Il reste à trouver des locaux appropriés et à recruter du personnel supplémentaire pour que l'Agence entre en activité. L'Agence devrait commencer à mettre en œuvre la Stratégie de lutte contre la corruption et le plan d'action s'y rattachant, qui prévoient notamment l'adoption de textes de loi supplémentaires et une campagne d'information.

État de droit : les difficultés à surmonter

31. Le transfert des compétences au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la justice devrait se poursuivre sans heurt. Le Ministère des services publics doit transférer le Département de l'état civil au Ministère de l'intérieur. Il convient de recruter au mérite les agents et les conseillers du Ministère de la justice et du Ministère de l'intérieur et ce, de manière transparente. Les fonctionnaires de ces ministères doivent être impartiaux, faire preuve de professionnalisme et d'intégrité et être issus, selon les pourcentages requis, de minorités ethniques.

32. Il convient de renforcer les mesures destinées à mettre les témoins et les auxiliaires de justice à l'abri de toute intimidation et d'établir la version définitive du projet de loi sur la protection des témoins.

33. Il faut consentir des efforts plus importants pour faire aboutir les poursuites engagées à la suite des violences de mars 2004. Ces procédures doivent recevoir une attention prioritaire. Les responsables locaux devraient lancer un appel à témoins, les progrès étant entravés par l'absence de témoins.

34. Il faut intensifier les efforts pour réduire le nombre de dossiers civils en attente et gérer cette activité avec efficacité.

35. Les infractions graves et la criminalité organisée, la délinquance financière et économique, y compris le blanchiment de capitaux et les transferts illicites continuent d'affliger le Kosovo tout comme l'ensemble de la région.

Liberté de circulation

36. Les dirigeants politiques et institutionnels ont continué de condamner les actes de violence et de vandalisme.

37. Selon la police, la situation sur le plan de la sécurité est stable mais précaire; le nombre des incidents qui se seraient produits en raison de l'appartenance ethnique est resté faible et continue de baisser par rapport à 2005.

38. Les enquêtes réalisées par le SPK concernant la liberté de circulation des minorités pendant la période considérée montrent que de plus en plus de personnes considèrent comme sûrs leurs déplacements au Kosovo. En mai, 84 % des personnes interrogées le pensaient, et en août 94 %.

39. La MINUK et le Gouvernement examinent la possibilité de confier au Ministère des transports et des communications l'administration du train « Liberté de circuler » et du service d'autocars humanitaires, actuellement assurée par la MINUK. Un projet de mémorandum d'accord entre la Mission et le Ministère a été établi. Il énonce les principes généraux régissant le transport des minorités et la méthode à suivre pour choisir les itinéraires des autocars en consultation avec les communautés minoritaires.

40. Le Ministère des transports et des communications élabore actuellement une stratégie générale pour le transport des minorités, s'efforçant notamment d'établir le financement à long terme, qui sera achevée le 31 août, a fait savoir le Gouvernement (une priorité du Groupe de contact).

41. Le centre de contrôle technique des véhicules de Zubin Potok a été le premier à se conformer aux normes techniques; il a été agréé le 31 mai 2006. Le Ministère des transports et des communications procédera à l'inspection du centre de Leposaviq/Leposavić en août. D'autres centres doivent encore se mettre aux normes pour être agréés.

42. Soucieuse de s'ouvrir à toutes les minorités, la police a inauguré des postes auxiliaires dans 18 communautés minoritaires (une priorité du Groupe de contact) et elle devrait en inaugurer quatre autres à échéance d'un mois et encore quatre ultérieurement. Des comités locaux de sécurité publique ont été créés dans 14 zones et trois autres verront le jour. Leurs attributions et celles des conseils municipaux de sécurité communautaire ont été définies.

Liberté de circulation : les difficultés à surmonter

43. Il faut mettre au point la stratégie relative aux transports publics à l'intention des minorités et allouer les crédits nécessaires afin d'assurer sa mise en œuvre durable.

44. Malishevë/Mališevo, Shtërpçë/Štrpce, Leposaviq/Leposavić, Novobërdë/Novo Brdo et Zveçan/Zvečan doivent mettre sur pied un conseil municipal de sécurité communautaire, conformément au règlement 2005/54 de la MINUK.

45. Les entités chargées de renforcer la confiance, comme le Groupe de travail du Premier Ministre sur le renforcement de la confiance et le nouveau Conseil de sécurité des communautés, doivent poursuivre leurs efforts afin de raffermir le sentiment de sécurité des communautés minoritaires et leur confiance dans la liberté de circulation.

Retours durables et droits des communautés

46. Des progrès importants ont été accomplis avec l'établissement du programme de reconstruction et d'indemnisation relatif aux incidents de mars 2004 (une priorité

du Groupe de contact). Le 16 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général, à la demande du Premier Ministre Agim Çeku, a confié au Corps de protection du Kosovo (CPK) un rôle majeur dans l'achèvement des travaux de reconstruction à Svinjarë/Svinjare et en ce qui concerne le recours à ses services humanitaires et publics pour aider à régler d'autres dossiers d'indemnisation se rapportant à la reconstruction.

47. Le CPK a eu des entretiens à Svinjarë/Svinjare avec toutes les parties intéressées, y compris les personnes déplacées, la communauté d'accueil et les responsables municipaux; la réfection des bâtiments a commencé et devrait se terminer à la fin octobre. Un conseil décisionnel a été mis sur pied; il se réunit régulièrement.

48. Le 6 juin, un protocole relatif aux retours a été signé par la MINUK, Pristina et Belgrade, qui réaffirme l'attachement de toutes les parties aux retours. Il vise à améliorer les conditions de retour et les possibilités de mise en œuvre de projets de retour par le biais de diverses dispositions qui vont des services de base à assurer aux rapatriés aux mesures encourageant l'intégration des déplacés.

49. Le Ministère des communautés et des retours a adopté un plan de travail destiné à améliorer son administration. Il a commencé aussi à donner suite aux recommandations du Conseil indépendant de contrôle concernant les carences dans les procédures en matière d'emploi. La question du transfert des compétences dans le domaine des retours volontaires de la MINUK au Ministère, avec l'aide d'autres organismes des Nations Unies, est à l'examen.

50. Les projets relatifs aux retours, proposés par le Ministère des communautés et des retours, ne se conformaient pas aux politiques sur les retours durables; ils n'ont donc pas été approuvés par le Mécanisme d'examen central. Le projet que le Ministère exécute à Zoçishte/Zočiste souffre d'une absence de coordination générale et n'a pas incité les déplacés à rentrer chez eux car il ne comporte pas de volets consacrés aux équipements, au dialogue communautaire et à la formation de revenu.

51. Le Gouvernement et la MINUK sont parvenus à un accord le 30 juin sur l'allocation du reliquat des fonds du Ministère destinés aux retours pour 2006 (une priorité du Groupe de contact). Le Ministère a transféré un montant de 1,5 million d'euros au titre des retours individuels et de 500 000 euros pour soutenir un projet de retours en zone urbaine à Istog/Istok. Le transfert de 210 000 euros au Ministère de l'environnement et de la planification spatiale pour la fermeture du camp de Plementina devra être effectué en septembre dans le cadre de l'examen à mi-parcours du budget. Afin de contribuer à l'achèvement du programme de reconstruction et d'indemnisation de mars 2004, un montant de 550 000 euros a été transféré du fonds de réserve de l'État, qui est venu s'ajouter aux 417 000 euros déjà mis à disposition. Le Ministère des communautés et des retours a également pris les dispositions requises pour transférer un nouveau montant de 1,1 million d'euros en faveur du programme, dans le cadre de l'accord avec la MINUK. Il a retardé le transfert de 1,4 million d'euros en faveur d'un projet de retour pour les Serbes du Kosovo à Skenderaj/Srbica et un projet de retours en zone urbaine pour les Roms du Kosovo à Gjilan/Gnjilane; les travaux n'ont donc pu commencer pendant la saison de reconstruction de 2006.

52. Des projets de retours sont en cours dans 18 municipalités et prévus dans 7 autres. Des retours en zone urbaine sont en cours dans 11 municipalités et prévus

dans 6 autres. Le retour, le 18 juillet, de 35 familles serbes du Kosovo à Babush/Srpski Babuš (Ferizaj/Uroševac) constitue le retour collectif le plus important pendant la période considérée. Vingt et une municipalités ont approuvé des stratégies de retours municipaux en 2006 et huit autres municipalités ont des projets de stratégie qui sont en voie d'être approuvés.

53. Le déficit de financement des projets de retours identifiés est de 23 millions d'euros. C'est le principal obstacle aux retours.

54. Les dirigeants politiques continuent d'accorder un soutien visible aux retours et au rapprochement avec les personnes déplacées et les communautés d'accueil. Le Président, le Premier Ministre et la majorité des ministres ont continué à se rendre dans les zones où se trouvent les minorités. La plupart des municipalités se sont montrées plus disposées à dialoguer avec les communautés, notamment avec les Serbes du Kosovo et plus attentives à leurs besoins, en menant des actions de proximité.

55. Les Roms du Kosovo Roma ont continué à quitter les camps contaminés au plomb dans le nord de Mitrovicë/Mitrovica et Zveçan/Zvečan pour se loger dans des structures plus sûres dans le nord de la ville. Au total, 167 personnes ont décidé de rester dans les camps contaminés, refusant les solutions qui leur étaient proposées, mais certains envisagent d'évacuer les lieux.

56. Le 8 mai, le Vice-Premier Ministre a inauguré un ensemble de logements sociaux dans le village de Magurë/Magura (municipalité de Lipjan/Lipljan) pour 22 familles roms, ashkalis et égyptiennes du camp de Plementina. Le 26 mai, le Premier Ministre a inauguré un second ensemble de logements sociaux dans le village de Plementina, qui abrite 40 familles roms déplacées venues du camp. Les deux ensembles ont été financés par le budget consolidé du Kosovo.

57. Le Ministre des finances et de l'économie a signé, le 10 août, une instruction administrative sur la répartition équitable des financements, tendant à améliorer la comptabilité et la communication de données par les municipalités concernant les dépenses en faveur des communautés minoritaires. Le rapport sur la répartition équitable des financements pour le deuxième trimestre de 2006 est attendu en septembre, une fois que les fonctionnaires municipaux auront été formés au nouveau système.

58. Le 10 mai a été approuvée la première instruction administrative portant application de la loi contre la discrimination depuis la promulgation de la loi en août 2004. Les services chargés des droits de l'homme dans les ministères continuent de se renforcer et sont devenus le principal mécanisme facilitant l'application de la loi.

59. Le 13 juillet, l'Assemblée a adopté la loi sur la liberté religieuse (une priorité du Groupe de contact).

**Retours durables et droits des communautés :
les difficultés à surmonter**

60. Le Ministère des communautés et des retours doit poursuivre l'amélioration de son fonctionnement, notamment en renforçant sa capacité d'élaborer des politiques et de contrôler leur application, de gérer des programmes et de superviser le

financement des projets relatifs aux retours, et de coordonner tous les efforts des institutions provisoires dans le domaine des retours.

61. Le Gouvernement doit achever la reconstruction et l'indemnisation des biens endommagés en mars 2004, de sorte que les personnes déplacées par ces événements puissent choisir de regagner leur foyer. Un groupe dirigé par le Gouvernement et chargé de régler les revendications en matière d'indemnisation et de reconstruction, à l'extérieur de Svinjarë/Svinjare, doit être mis en place.

62. Il faut établir une base de données sur les personnes déplacées afin d'évaluer les demandes de retour.

63. Il faut poursuivre les efforts afin de mettre en œuvre le Plan d'action global contre la discrimination.

Économie

64. Tous les organismes budgétaires ont soumis leurs économies qu'ils avaient réalisées et leurs demandes de crédits supplémentaires pour l'examen de mi-parcours en temps voulu. L'examen doit être achevé à la fin d'août. Les préparatifs pour l'établissement du budget de 2007 ont été lancés dans les délais requis. La mise au point du cadre de dépenses à moyen terme, 2007-2009, se poursuit. On procède actuellement à des analyses détaillées concernant les projections relatives à l'appui des donateurs et les incidences de l'amortissement de la dette.

65. Les dépenses publiques demeurent inférieures aux plafonds budgétaires pour tous les secteurs économiques et dans la plupart des organismes budgétaires. Le Ministère des finances et de l'économie indique que les organismes budgétaires ont dépensé 35,2 % de leurs allocations annuelles au cours du premier semestre de 2006. Les dépenses d'équipement ont été effectuées plus lentement toutefois, seulement 12 % des allocations budgétaires annuelles ayant été dépensés à la fin de juin.

66. Des progrès très limités ont été réalisés en ce qui concerne l'application de la Lettre d'intention du FMI. Le Ministère de l'économie et des finances a refusé de verser les montants requis au titre des salaires, lorsque les demandes dépassaient les plafonds budgétaires, et proposé d'abaisser les plafonds pour 2007. Le Gouvernement a rejeté le projet de loi sur la promotion de l'emploi, proposé par le Ministère du travail et de la protection sociale, en raison du niveau élevé de ses prévisions de dépenses. Toutefois, d'autres lois aux incidences coûteuses ont été adoptées, dont l'application serait contraire à la Lettre d'intention et aucune mesure effective n'a été prise pour mettre en œuvre l'engagement de réduire de 10 % les emplois dans le secteur public. Le FMI a reporté sa prochaine mission des services au Kosovo, mentionnant à la fois l'absence de progrès dans l'application de la Lettre d'intention et une dérive décisionnelle compromettant la mobilisation d'un appui budgétaire par les donateurs.

67. Le Directeur de l'Office de promotion des investissements a été nommé le 5 juin, et le statut opérationnel de cette entité a été approuvé.

68. Quatre nouvelles vagues de privatisation ont été lancées. Le montant total du produit des ventes s'élève à 236 152 396 euros. En outre, le Conseil de l'Agence fiduciaire du Kosovo (KTA) a approuvé un total de 62 liquidations représentant un montant de 1 465 416 euros à la fin de juillet 2006. Toutefois, 23 nouvelles sociétés

(contre 11 lors de la précédente période considérée) ont été retirées de la procédure d'appel d'offres depuis mai en raison de l'absence de registres cadastraux appropriés – problème résultant principalement de l'absence de coopération de la part de Belgrade et, dans une moindre mesure, du manque de coopération de la part de certaines municipalités du Kosovo.

69. Le Gouvernement a soumis, le 6 août, à l'Assemblée, des amendements en vue de la révision du projet de loi sur les marchés publics (priorité du Groupe de contact).

Économie : les difficultés à surmonter

70. Les engagements pris à l'égard du FMI doivent être pleinement honorés : les conditions requises pour la perception de pensions de base et autres prestations sociales devraient être contrôlées et révisées de manière plus rigoureuse; il ne faudrait pas approuver de nouvelles prestations; les projets de loi doivent tenir compte des ressources disponibles; et une planification détaillée doit être effectuée afin d'appliquer la réduction promise de 10 % des emplois dans le secteur public.

71. Les organismes budgétaires doivent prendre d'urgence des mesures afin d'appliquer les recommandations des vérificateurs concernant les pratiques en matière de passation des marchés. L'Assemblée doit adopter le projet de loi révisé sur les marchés publics.

72. Les organismes budgétaires doivent améliorer la coopération avec le Trésor en ce qui concerne l'application des règles et procédures financières relatives aux dépenses publiques. Elles doivent engager des fonds, notamment lorsqu'elles contractent des obligations financières, afin d'éviter l'accumulation d'arriérés non révélés.

73. L'amélioration du recouvrement des recettes fiscales demeure un grave problème pour la compagnie d'électricité du Kosovo. La liste des institutions publiques débitrices doit être arrêtée et transmise au Gouvernement. Le Ministère des finances et de l'économie doit assurer le suivi et geler les comptes des organismes budgétaires qui n'ont pas acquitté leurs factures d'électricité.

Droits de propriété

74. La réforme juridique relative aux droits de propriété a progressé. Le projet de loi sur le traitement des constructions illégales a été transmis à l'Assemblée pour approbation. Le projet de loi sur les logements est achevé et a été soumis au Ministère de l'environnement et de la planification spatiale, pour corrections finales.

75. Le 12 juillet a été créé le Conseil de surveillance de l'Office kosovar de la propriété immobilière (KPA). Il comprend le Ministre de l'environnement et de la planification spatiale et un représentant serbe du Kosovo.

76. La Direction du logement et de la propriété/Commission chargée des plaintes en matière de logement et de propriété a statué en première instance sur les 29 155 demandes en revendication reçues sauf une. Au total, 27 140 demandes (93,7 %) ont été réglées (priorité du Groupe de contact), dont plus de 900 pendant la période à l'examen. Environ 600 demandes doivent être réglées, en plus de 1 200 dont le recours est en instance.

77. Le KPA continue d'enregistrer les demandes de biens agricoles et commerciaux occupés et autres biens résidentiels; 1 113 demandes avaient été reçues au 10 août. Des consignes permanentes en vue d'un soutien efficace de la police à l'application du mandat du KPA ont été établies (priorité du Groupe de contact).

78. Compte tenu des inquiétudes exprimées au sujet de la capacité des tribunaux d'instruire les dossiers des demandes en restitution de biens avec efficacité, un projet de règlement visant à remplacer le règlement de 2006/10 de la MINUK portant création du KPA est en cours d'élaboration. Ce nouveau règlement accordera à la Commission du KPA chargée des plaintes en matière de propriété un statut quasi judiciaire, au lieu de faire intervenir les tribunaux pour l'examen des demandes en revendication. Les parties pourraient toujours faire appel à des décisions de la Commission auprès de la Cour suprême.

79. Le Gouvernement et le KPA ont décidé de mettre en œuvre un projet pilote concernant un programme de locations (priorité du Groupe de contact) comprenant les biens administrés par le KPA, dont les propriétaires sont identifiés et qui pourraient percevoir les loyers collectés. Un total de 3 481 biens administrés par le KPA, à la demande des requérants, seront inclus dans le programme.

80. Un nouveau projet visant à reconstruire les registres cadastraux dans les cinq principales municipalités sera lancé prochainement avec l'appui de la Banque mondiale et du Gouvernement suédois. En outre, le Bureau du cadastre du Kosovo prend actuellement des mesures afin de remédier au problème des appartements non enregistrés.

Droits de propriété : les difficultés à surmonter

81. Les procédures en matière d'enquête et de poursuites concernant les occupations illégales et les entrées illicites doivent être améliorées. Le ministère public doit édicter des nouvelles directives à l'intention de la police et des procureurs sur la procédure à suivre dans de telles affaires.

82. La mise au point d'un plan d'action détaillé en matière de réforme juridique assurerait une meilleure cohérence et une mise en conformité avec les normes internationales. Il est indispensable d'harmoniser l'ensemble du cadre juridique.

83. Le problème de l'augmentation croissante du nombre de dossiers en attente, portant sur des biens immobiliers, doit être réglé afin de garantir une procédure régulière.

84. Les registres cadastraux et judiciaires du Kosovo actuellement détenus par les autorités serbes doivent être restitués.

85. Des mesures concrètes visant à régulariser les implantations informelles au niveau municipal sont toujours nécessaires.

Patrimoine culturel

86. Le projet de loi révisé sur le patrimoine culturel a été adopté en première lecture le 28 juillet (priorité du Groupe de contact). Toutefois, la loi ne contenait aucune des deux dispositions que Pristina avait acceptées aux réunions avec le Bureau de l'Envoyé spécial à la fin d'avril. Le Président de l'Assemblée et le Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports ont par la suite déclaré qu'ils

appuyaient l'incorporation de ces dispositions dans le projet de loi avant son approbation finale par l'Assemblée, prévue avant octobre 2006.

87. Un nouveau mandat a été signé pour la Commission pour la mise en œuvre de la reconstruction et un programme de travaux pour 2006 a été établi. La première série d'appels d'offres pour d'importants travaux de reconstruction en 2006 a été lancée en juin pour trois sites. Les travaux devraient commencer sur ces sites à la fin d'août. Une deuxième série d'appels d'offres a été lancée au début d'août pour trois autres sites et pour des travaux supplémentaires sur les trois sites soumissionnés. Les travaux devraient commencer en septembre et octobre. Un appel d'offres accéléré a été lancé au début de juin concernant la réparation de la toiture en plomb volée de l'église Ljeviska. Les travaux ont commencé le 31 juillet sur ce site.

88. On note une augmentation importante du nombre d'incidents relatifs à des biens et des monuments du patrimoine culturel. Entre le 16 avril et le 6 août, 18 incidents ont été signalés à la police, dont 8 concernaient des dégâts causés à des cimetières/pierres tombales, 4 étaient liés à des vols dans des églises orthodoxes, 4 avaient trait à des dégâts causés à des sites religieux, 1 portait sur une excavation illégale dans une zone classée et 1 autre était lié à des dégâts causés à un monument aux morts. Des enquêtes sont en cours sur 10 de ces incidents, tandis que les 8 autres affaires ont été déférées aux procureurs.

89. À la suite de cette série d'incidents, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a tenu des réunions urgentes avec des membres du SPK et des représentants de la KFOR, afin de déterminer les mesures supplémentaires à prendre en vue d'assurer une protection spéciale, notamment pour les sites en reconstruction, et d'établir un plan d'opérations général afin de renforcer la sécurité des sites appartenant au patrimoine culturel sur l'ensemble du Kosovo. Le Ministre et les autorités municipales ont rapidement condamné publiquement les incidents les plus graves. Des coordonnateurs ont été nommés par le Ministère et la police, en juin afin d'améliorer les communications.

90. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports n'a toujours pas établi de politique en vue de l'allocation de fonds à la protection du patrimoine culturel en 2006, affectant de ce fait gravement l'activité de divers instituts.

91. On procède actuellement à une évaluation des données portant sur les inventaires architecturaux, archéologiques et des biens mobiliers. D'ici à l'automne 2006, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports devrait publier des cartes indiquant les zones non encore couvertes de par l'inventaire et définir les mesures à prendre pour combler cette lacune. Douze fonctionnaires et experts du Ministère suivent actuellement une formation sur la gestion des bases de données sur les inventaires.

Patrimoine culturel : les difficultés à surmonter

92. Les dirigeants politiques et communautaires doivent continuer à condamner les incidents portant atteinte au patrimoine culturel. La population doit coopérer avec les autorités de police dans ce domaine.

93. Le projet de loi sur le patrimoine culturel doit être adopté après incorporation des amendements convenus avec le Bureau de l'Envoyé spécial.

94. Des progrès supplémentaires sont nécessaires s'agissant des inventaires.

Dialogue

95. Une session spéciale du Groupe de travail chargé des personnes disparues a eu lieu le 16 mai; deux nouveaux membres nommés par le Premier Ministre y ont été adjoints, l'un étant un activiste de premier plan dans le domaine des droits de l'homme et l'autre un ancien associé de l'Armée de libération du Kosovo, dans l'espoir qu'ils seraient mieux en mesure de contribuer à obtenir des données sur les fosses communes et sur le sort des personnes disparues. Le Groupe de travail s'est réuni en séance plénière à Belgrade, le 31 mai. Même si des progrès limités ont été accomplis, il est indispensable d'obtenir de nouvelles informations en vue de déterminer le sort des personnes toujours portées disparues, notamment sur les fosses communes supplémentaires.

96. Le 23 juin, le Groupe de travail sur les retours a tenu sa troisième session à Belgrade. Il a été convenu de créer au moins un sous-groupe de travail présidé par le HCR, chargé d'examiner les diverses questions techniques, y compris le suivi de l'application du Protocole sur les retours.

Dialogue : les difficultés à surmonter

97. Le dialogue entre Pristina et Belgrade doit se poursuivre et aboutir à des résultats concrets, dans la mesure du possible compte tenu des pourparlers en cours sur le statut du Kosovo.

Corps de protection du Kosovo

98. Au cours de la période à l'examen, le Corps de protection du Kosovo (CPK) a continué d'exercer ses fonctions dans le respect de la loi et de son code de discipline.

99. Le 1^{er} août, 20 membres de communautés minoritaires ont rejoint le CPK (provenant des communautés serbe, bosniaque, croate, rom et égyptienne du Kosovo), dont 19 dans le contingent actif. La représentation des minorités ethniques a continué d'augmenter, passant de 6,8 % en avril à 7,1 %, ce qui porte le nombre total de membres minoritaires à 216 (52 Serbes du Kosovo) pour le contingent actif.

100. La représentation des femmes dans le contingent actif a légèrement augmenté, passant à 3,1 %. Elles sont représentées à tous les niveaux du CPK et continuent d'occuper des fonctions relativement plus élevées que les hommes.

101. Le CPK a joué un rôle de chef de file dans l'achèvement des travaux de reconstruction à Svinjarë/Svinjare (municipalité de Mitrovica), comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessus. Il demeure également associé à la mise en œuvre de nombreux autres projets civils, humanitaires et liés aux retours.

102. Le 26 juin, le Conseil de discipline du CPK s'est réuni pour la première fois, dans le cadre du nouveau code disciplinaire, qui a transféré au CPK la responsabilité en matière d'effectifs et d'examen des affaires disciplinaires graves et mineures, précédemment assumée par la KFOR; il a recommandé le renvoi de 14 membres actifs du CPK pour absentéisme. Hormis les renvois pour absentéisme (qui représentent environ 54 % des 70 affaires traitées en 2005), on estime que le nombre des affaires disciplinaires a diminué d'environ 60 % depuis 2002.

103. Les équipes de déminage du CPK ont nettoyé 402 995 mètres carrés de terrain entre le 3 avril, lorsque la période du déminage a commencé, et le 4 août 2006.

Corps de protection du Kosovo : les difficultés à surmonter

104. Les efforts visant à recruter et à conserver des membres de communautés minoritaires doivent être poursuivis.

105. Le CPK doit continuer à établir des contacts avec les communautés minoritaires afin de les rassurer sur leur avenir au Kosovo et sur lui-même, et de contribuer à la réconciliation et à la création d'un environnement stable au Kosovo.

106. Un soutien politique et financier est toujours nécessaire pour la fourniture du matériel essentiel à l'accomplissement des missions, l'infrastructure et l'organisation d'une formation spécialisée, afin que le CPK puisse continuer à se professionnaliser.

Annexe II

**A. Composition et effectif de la composante de police
de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo
(au 14 août 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Allemagne	189	Lituanie	8
Argentine	11	Malaisie	2
Autriche	22	Malawi	5
Bangladesh	32	Népal	19
Brésil	2	Nigéria	32
Bulgarie	33	Norvège	19
Chine	18	Pakistan	153
Croatie	2	Pays-Bas	1
Danemark	23	Philippines	44
Égypte	20	Pologne	123
Espagne	13	Portugal	7
États-Unis d'Amérique	252	République tchèque	11
Fédération de Russie	47	Roumanie	172
Finlande	2	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	61
France	55	Slovénie	14
Ghana	15	Suède	41
Grèce	10	Suisse	7
Hongrie	7	Timor-Leste	10
Inde	91	Turquie	134
Italie	29	Ukraine	183
Jordanie	20	Zambie	9
Kenya	17	Zimbabwe	20
Kirghizistan	5		
Total			1 990

**B. Composition du Service de police du Kosovo
(au 14 août 2006)**

<i>Catégorie</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Effectif</i>
Albanais du Kosovo	84,05	6 093
Serbes du Kosovo	10,17	737
Membres d'autres minorités ethniques	5,78	419
Total	100,00	7 249
Hommes	86,33	6 258
Femmes	13,67	991

Annexe III

**Composition et effectif de la composante liaison
militaire de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo
(au 14 août 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'officiers de liaison</i>
Argentine	1
Bangladesh	1
Bolivie	1
Bulgarie	1
Chili	1
Danemark	1
Espagne	2
Fédération de Russie	2
Finlande	2
Hongrie	1
Irlande	4
Italie	1
Jordanie	2
Kenya	1
Malaisie	1
Malawi	1
Népal	1
Norvège	1
Nouvelle-Zélande	1
Pakistan	1
Pologne	1
Portugal	2
République tchèque	1
Roumanie	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Ukraine	2
Zambie	1
Total	37

